



Jugement du divorce qui traîne

Par **fifineh**, le **18/11/2013 à 15:55**

Bonjour,rrnJe suis en conciliation depuis maintenant 1 an.rnJe verse 600 euros pour mon ex femme et 600 euros par mois pour mes 2 enfants qui sont à son nouveau domicile.rnrnL'avocate de ma femme a posé ses conditions, j'ai répondu par l'intermédiaire de ma propre avocate.rnDepuis la situation n'évolue plus, c'est à dire depuis le mois de mai 2013.rnrnJe viens de monter un dossier de surendettement et je ne peux plus payer ces sommes et en plus assumer seul les charges de la maison qui sera vendue en janvier 2014.rnrnComment faire avancer la procédure de divorce car l'avocate de ma femme fait je pense trainer l'affaire volontairement sachant bien que ma femme n'obtiendra plus 1200 euros par mois après le divorce prononcé ?rnrnDe plus nous étions donc mariés, et j'ai toujours travaillé seul pour payer les traites de la maison.rnA priori elle récupérerait la moitié de la vente de la maison. Si je peux apporter la preuve qu'elle n'a pas participé au financement de la maison, est ce recevable quelque part ?rnrnMerci d'avance pour votre aide.rnCdt.